

Le Conseil syndical interrégional repose à cette fin sur un bureau de trois membres qui se réunit au moins six fois par an. Il est constitué d'un président (DGB) et de deux vice-présidents (FO et CGT-Lux). Il s'étend avec l'entrée de nouvelles confédérations syndicales. A lui de mettre en musique les décisions d'une conférence commune interrégionale, sorte de parlement syndical interrégional, composé de quarante membres (dont la moitié provient du DGB). Cette conférence se réunit au moins une fois tous les trois ans, mais dans la pratique tient en moyenne deux réunions annuelles. Depuis ces institutions ont évolué. La conférence commune a lieu tous les quatre ans. Elle fixe toujours les orientations du CSI. Un présidium, qui se réunit quatre fois par an, composé d'un président, de sept vice-présidents (un par organisation syndicale) et de membres suppléants, peut également organiser des conférences, des débats. Le directoire, qui siège obligatoirement avant chaque réunion du présidium et autant de fois qu'il le décide, regroupe le président et les sept vice-présidents. Le président représente l'exécutif du CSI. C'est dans cette structure qu'on élabore les programmes d'action et qu'on coordonne l'activité des organisations membres (celles-ci restent bien évidemment souveraines).⁴

Lieu de concertation, d'harmonisation et de réflexion, le CSI se fixe comme objectif de construire en Saar-Lor-Lux la première région européenne intégrée, économiquement forte, socialement avancée. C'est la condition estime-t-on pour attirer dans cet espace en crise les fonds européens: en faire un laboratoire pour l'Europe!

Les actions et le travail du CSI dans les années initiales

L'action du CSI est déterminée par le contexte économique et social. Au moment de sa création en 1976, ce qui préoccupe les syndicalistes c'est la restructuration de l'économie, celle de la Lorraine notamment, l'organisation des reconversions et la diversification des activités de l'espace Saar-Lor-Lux. Les premières réunions, que ce soit à Metz, à Luxembourg, à Sarrebruck ou à Pont-à-Mousson, montrent que le CSI tend à mener un dialogue à trois niveaux.

Le premier niveau est constitué par la sphère européenne. Dès sa création à Sarrebruck en juillet 1976, le CSI lance un appel au FEDER (dont la période probatoire va s'achever au 1^{er} janvier 1977) pour que celui-ci définisse une véritable politique régionale communautaire, qui ne s'appuie pas sur des critères nationaux de répartition des aides (trop souvent définis selon des considérations politiciennes pour le CSI) mais sur des objectifs européens, notamment la résorption de la crise économique dans les régions les plus nécessiteuses.⁵ En janvier 1977, la réunion de Metz est l'occasion d'adopter une résolution transmise à la Commission de Bruxelles. On y fixe les règles d'une politique régio-

⁴ Communautés européennes. Informations syndicales - Juillet -Août 1976, n° 7/8.

⁵ Ibid.